



Les Ateliers  
de la Bergerette



## COMMUNIQUE DE PRESSE Gestion des déchets dans l'Oise - Agir : c'est réduire !

A Beauvais, le 9 novembre 2011

---

Suite à une réunion organisée par l'association Accide le 11 juillet 2011, 12 associations ont décidé de s'unir autour des problématiques isariennes de gestion des déchets car elles considèrent que le débat public n'est pas satisfaisant sur ce sujet. La présence de plusieurs associations lors de cette réunion d'opposition au projet d'incinération et la volonté d'avancer ensemble en unissant les forces et les compétences de chacun a permis de faire émerger une détermination commune :

**La nécessité de mettre en place un réel dialogue sur la gestion des déchets sur le territoire isarien.**

Cette nécessité s'est avérée d'autant plus forte **que le territoire de l'Oise est régi par un plan départemental de gestion des déchets (PDEDMA) obsolète**. Le plan actuellement en vigueur date de 1999 et est arrivé à échéance en 2005. Nous sommes en 2011. Comme le rappelle le site web du conseil général - "La période 1999-2006 a été marquée par une importante évolution de la réglementation. **Il s'agit donc d'intégrer ces évolutions réglementaires nationales et européennes, ainsi que les orientations du Grenelle de l'Environnement**".

Cette réflexion s'avère également nécessaire car **le territoire voit actuellement 4 projets de structures de traitement de déchets qui soulèvent des interrogations**. 3 sites d'enfouissement et 1 incinérateur pour un traitement total de 510,000 tonnes par an !

Sur un territoire qui enfouit actuellement 405,000 tonnes par an dans ses 5 sites et possède déjà un incinérateur qui ne tourne pas à plein régime, **on peut légitimement s'interroger sur la pertinence des projets en cours**.

Dans **un département rural qui possède la plus vieille "ressourcerie" de France** (Les Ateliers de la Bergerette), on peut s'étonner que si **peu de place soit laissée aux propositions alternatives et novatrices** en terme de gestion des déchets.

**Ne pourrait-on pas être un département exemplaire ? Un département moteur et précurseur dans une gestion vertueuse de nos ressources ?**

En ce sens, le collectif des associations souhaite nouer le dialogue avec les élus régionaux, départementaux, locaux ainsi que les citoyens. **La conférence du 25 novembre avec la venue de M. Dany Dietmann**, maire de Manspach et vice-président de la communauté de communes des Portes d'Alsace, **a pour objectif de montrer la détermination des associations à ouvrir ce débat publiquement**. Cette action d'ouverture intègre le programme national de Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD - <http://www.reduisonsnosdechets.fr/serd/presentation-objectifs.html>).

Le collectif se veut force de propositions. **"Nos déchets valent de l'or"** et nous devons nous en charger - c'est ce que le collectif veut faire comprendre aux citoyens et aux politiques à travers cette conférence animée par un élu volontaire et enthousiaste.

Concrètement, le souhait du collectif est d'obtenir la transparence sur les projets en cours et de participer activement à la mise en place du futur PDEDMA.

**Contact presse :**

06 50 96 84 72 - [collectifisariendechets@gmail.com](mailto:collectifisariendechets@gmail.com)

Le collectif : Accide, Adeba, Alerte aux Déchets, Assepic, CNIID, Générations Futures, Les Amis du Bochet, Les Amis de la Terre, les Ateliers de la Bergerette, Picardie Nature, Tracy Environnement, Valois Environnement

## CONFERENCE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011 : DANY DIETMANN

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets  
Venez partager l'expérience de  
Dany Dietmann sur la gestion des déchets



**Soirée exceptionnelle**  
Entrée Libre  
et gratuite

**Vendredi 25 novembre 2011**  
18h00 à BEAUVAIS

**Déchets et territoire :  
agir c'est réduire**

Monsieur Dany Dietmann, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre, Maire de la Commune alsacienne de Manspach, cheville ouvrière de la mise en oeuvre du tri des produits résiduels, et de la «pesée embarquée» dans la Communauté de communes de la Porte d'Alsace vient nous exprimer en termes simples et clairs de fructueuses expériences menées sur le territoire français et partout dans le monde donnant d'efficaces réponses.

**Lieu :**  
Auditorium  
Galerie Nationale de la Tapisserie  
22 rue Saint Pierre  
à BEAUVAIS

**Programme :**  
18h : rencontre avec les  
associations autour d'un verre  
18h45 : lancement de la conférence  
20h30 débat avec la salle

**Plus d'infos :** [collectifisariendechets@gmail.com](mailto:collectifisariendechets@gmail.com)

à l'initiative des associations de protection de la nature et de ressourçerie

Accide, Adeb, Alerie aux Déchets, Assepic, CNIID, Générations Futures, Les Amis du Bochet, Les Amis de la Terre, les Ateliers de la Bergerotte, Picardie Nature, Tracy Environnement, Valois Environnement

Coordonnées de l'intervenant :

[dany.dietmann@wanadoo.fr](mailto:dany.dietmann@wanadoo.fr),

03 89 25 11 00

06 07 56 53 42

Monsieur Dany Dietmann, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre, Maire de la Commune alsacienne de Manspach, cheville ouvrière de la mise en oeuvre du tri des produits résiduels et de la «pesée embarquée» dans la Communauté de communes de la Porte d'Alsace vient nous exprimer en termes simples et clairs de fructueuses expériences menées sur le territoire français et partout dans le monde donnant d'efficaces réponses.

**Auditorium de la manufacture de la Tapisserie de Beauvais**

Aux côtés de la cathédrale

22, rue de Saint-Pierre - 60000 Beauvais

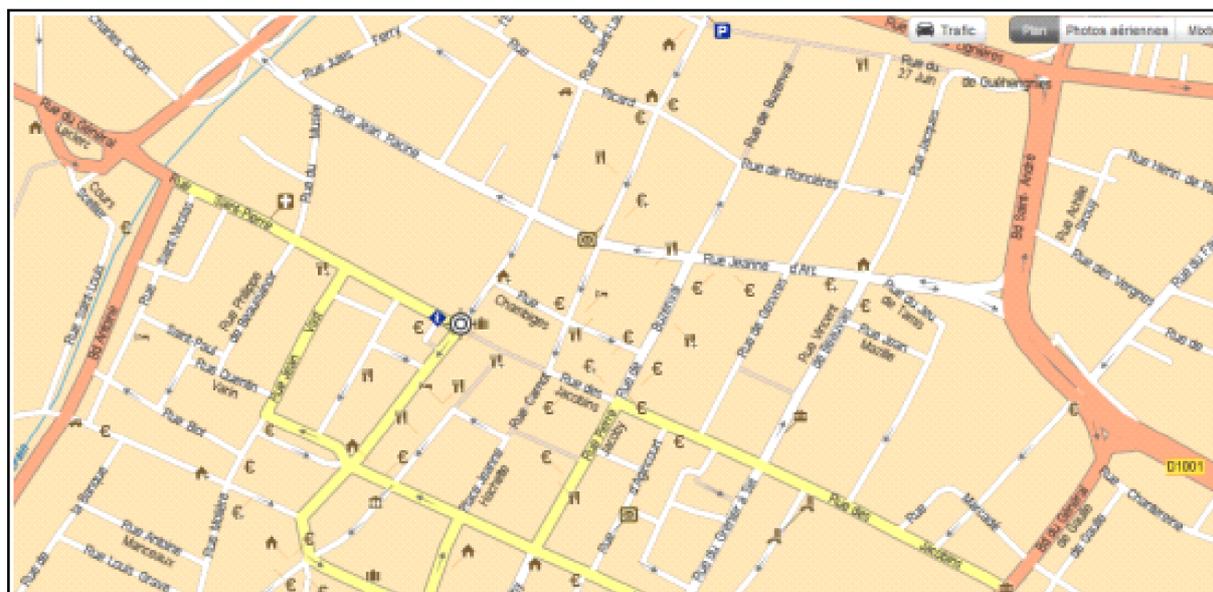
### Comment s'y rendre ?

Par train - Beauvais=> Paris(1h15)/Beauvais => Amiens (1h20)

En voiture - de Paris via l'A16

de Amiens par la D1001 ou l'A16

Direction centre ville / Cathédrale



## **Programme :**

18 heures : rencontre avec les associations autour d'un verre

18h45 : lancement de la conférence

20h30 : débat avec la salle.

22h00 : Conclusion et FIN.

## **Les personnes conviées :**

- Le Préfet et les 4 sous-préfets
- les membres de l'ADEME
- le président du Conseil Général de l'Oise et les conseillers généraux
- le Président du Conseil Régional et les Conseils Régionaux de Picardie
- les présidents des Communautés de communes et agglomération de l'Oise ainsi que l'ensemble des délégués
- les communes indépendantes
- les communes concernées et voisines des projets (une dizaine),
- une sélection de 149 communes sur les 694 (1/5 des communes isariennes)
- les élus du SYMOVE, et les chargés de mission
- les élus du SMVO et les chargés de mission,
- 148 partenaires de Picardie Nature
- les adhérents de chacune des structures membres du collectif
- les citoyens.

## Le Collectif Isarien de réflexion pour une gestion durable des déchets

[collectifisariendechets@gmail.com](mailto:collectifisariendechets@gmail.com)

**Sur Facebook :** Collectif Isarien Déchet

**Contact :** 06 50 96 84 72

Le collectif est né suite à une réunion organisée par l'association Accide le 11 juillet 2011. La présence de plusieurs associations lors de cette réunion d'opposition au projet d'incinération et la volonté d'avancer ensemble en unissant les forces et les compétences de chacun a permis de faire émerger une détermination commune :

**L a nécessité de mettre en place un réel dialogue sur la gestion des déchets sur le territoire isarien.**

Ce collectif n'est pas clos et intègre à ce jour 12 associations qui échangent et ont décidé de travailler ensemble.

### **Ressourcerie :**

ATELIERS DE LA BERGERETTE

### **Associations locales :**

ACCIDE

ADEBA

TRACY ENVIRONNEMENT

VALOIS ENVIRONNEMENT

ALERTE AUX DECHETS

LES AMIS DU BOCHET

### **Associations régionales :**

PICARDIE NATURE

ASSEPIC

### **Associations nationales :**

CNIID (Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets)

GENERATIONS FUTURES

AMIS DE LA TERRE



**ACCIDE - ASSOCIATION CITOYENNE CONTRE LE PROJET D'INSTALLATION D'UN INCINERATEUR A VILLERS-ST-SEPULCRE, POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE PUBLIQUE.**

<http://www.accide.fr/>

**Présidente :** Mme Agnès Wawrin

**Siège de l'association :** 11 rue de la Libération, 60134 Villers Saint Sépulcre

**Contact :** 06 76 44 51 41

**Mail :** [contact@accide.fr](mailto:contact@accide.fr)

*Objet :* défendre l'environnement villersois contre toute forme de nuisances et pollutions et particulièrement contre le projet d'installation d'un incinérateur sur la commune.

*Date de la déclaration :* 26 janvier 2009

---



**ADEBA - Association de Défense Environnement de Breteuil et Alentours**

[www.adeba.fr](http://www.adeba.fr)

**Président :** M. Florian Devarenne

**Siège de l'association :** Hôtel de ville, rue Raoul Huchez, 60120 Breteuil.

**Contact :** 06 09 40 03 72

**Mail :** [elbreuz@hotmail.fr](mailto:elbreuz@hotmail.fr)

*Objet :* L'association a pour objet principal la défense des intérêts des générations futures en matière de développement durable, la promotion de celui-ci et de suivre les décisions en matière environnementale concernant Breteuil et ses alentours. Elle est née à la suite de l'annonce par la mairie d'Hardivillers, en mars 2008, d'un projet de CSDU classe 2 sur son territoire et avec l'aval de son conseil municipal.

*Date de la déclaration :* 13 novembre 2008

---



**ALERTE AUX DECHETS**

**Président :** M. Pierre Bouillon

**Siège de l'association :** BP 1 60871 RIEUX

**Contact :** 06 22 93 46 55

**Mail :** [secretariat@alerteauxdechets.org](mailto:secretariat@alerteauxdechets.org)

[pierre.bouillon@club.fr](mailto:pierre.bouillon@club.fr)

*Objet :* Défense et protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les problèmes liés à la réduction à la source, à l'élimination et au traitement des déchets de l'Oise ; en particulier, l'association Alerte aux déchets s'est constituée suite à la décision du S.M.V.O. de construire un incinérateur sur le site de Villers-Saint-Paul.

*Date de la déclaration :* 18 octobre 2001.



## TRACY ENVIRONNEMENT

<http://www.tracy-le-mont.org/tracy-environnement/index.html>

**Président** : M. Jack Son

**Siège de l'association** : Mairie, 60170 Tracy-le-Mont.

**Contact** : 03 44 75 23 05

**Mail** : <http://www.tracy-le-mont.org/contacts/contacter-tracy-environnement.xhtm>

*Nouvel objet* : défendre et promouvoir la qualité de vie et de protéger l'environnement de Tracy-le-Mont et de ses environs par l'information et par tous autres moyens légaux. Elle se propose de mener toutes actions pour faire respecter les lois et décrets relatifs à la protection de la nature, l'urbanisme et le cadre de vie et en particulier de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les pollutions et nuisances, contre l'aliénation des chemins ruraux et de randonnée ; promouvoir la découverte et l'accès à la nature et d'une manière générale de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme ; de défendre en justice l'ensemble de ses membres dans le cadre des activités de l'association.

*Date de la déclaration* : 16 août 2011

---



## VALOIS ENVIRONNEMENT

**Président** : M. Gabino Santos

**Siège de l'association** : 17, rue de Senlis, 60440 Péroy-les-Gombries.

**Contact ou Mail** : Contacter le collectif

*Objet* : protection de l'environnement au sens large par une réflexion et par des actions de sensibilisation (expositions, débats, rencontres...) auprès des populations concernées.

*Date de la déclaration* : 3 mars 2006

---



## LES AMIS DU BOCHET

<http://www.amisdubochet.free.fr/>

**Président** : M. Jacques Léraillé

**Siège de l'association** : place de la gare, 60240 Liancourt St Pierre

**Contact** : 06 22 02 13 54

**Mail** : [jleraille@libertysurf.fr](mailto:jleraille@libertysurf.fr)

*Objet* : Défense de l'environnement et de la qualité de vie principalement sur le territoire cantonal de Chaumont-en-Vexin. Agréée au titre de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement sur les 37 communes du canton de Chaumont en Vexin - Arrêté préfectoral du 13/09/2004.

*Date de la déclaration* : 20 novembre 2000



**ATELIERS DE LA BERGERETTE**

<http://www.ateliers-bergerette.org/spip.php?rubrique9>

**Directeur** : Eric Ducroq

**Siège social** : 8 rue de la Bergerette, 60000 BEAUVAIS

**Contact** : Tel: 03 44 48 26 74 Fax: 03 44 45 65 02

**Espace Info Energie**: Tel: 03 44 45 04 22

**Mail** : [contact@ateliers-bergerette.org](mailto:contact@ateliers-bergerette.org)

*Objet* : Depuis plus de 20 ans, en collectant les objets ménagers encombrants, les membres de l'association tentent de trouver une seconde vie par le **réemploi** ou le **recyclage** à ces objets mis au rebut le plus souvent parce qu'ils sont usés et démodés. Cette activité de **collecte**, de **valorisation**, de **revente** permet également de créer une activité économique et des emplois pérennes. Ils s'inscrivent aujourd'hui dans une démarche de décroissance soutenue par un discours de sensibilisation en faveur de **la réduction de la production de déchets, à la source**.

La recyclerie par le biais du Réseau des Recyclerie Ressourcerie s'attache à faire reconnaître le métier d'animateur de recyclerie ou de technicien de recyclerie auprès des organismes de l'emploi. Et ce, dans le but d'aboutir à une réelle **professionnalisation de la filière du réemploi** en France.

Enfin l'objectif principal inscrit dans les statuts est de contribuer à l'éducation populaire en initiant, expérimentant et **diffusant des comportements plus économes et plus autonomes** en vue d'une meilleure prise en compte des écosystèmes.

---

ASSEPIC Association Santé  
Environnement Picardie

**ASSEPIC – Association Santé Environnement Picardie**

<http://assepic.blogspot.com/>

**Président** : Benoit Thierry

**Contact** : 06 19 82 28 02

**Mail** : [assepic.benoit.thierry@gmail.com](mailto:assepic.benoit.thierry@gmail.com),

**Siège social** : 124, rue de Clermont, 60000 Beauvais

*Objet* : l'information et la défense des populations vis-à-vis des problèmes d'environnement et/ou de santé.

*Date de la déclaration* : 21 décembre 2010.



PICARDIE NATURE

**Picardie Nature**  
[www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org)

**Président** : M. Patrick Thierry  
**Siège de l'association** : 1, rue Cröy, 80000 Amiens  
**Contact** : 03.62.72.22.50

**Objet** : Picardie Nature est une association régionale de citoyens qui :

- ▶ œuvrent à la connaissance de la biodiversité,
- ▶ agissent en protégeant des espèces ou milieux menacés,
- ▶ interviennent pour le respect de la réglementation,
- ▶ militent pour la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement,
- ▶ contribuent à l'éducation et à la sensibilisation pour la protection de la nature et de l'environnement en Picardie.

Picardie Nature est membre de [France Nature Environnement](#) et de l'Union Française des Centres de Sauvegarde (UFCS).

Picardie Nature est agréée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et par le Ministère de l'Education Nationale.

En 2010 l'association comptait : **831 personnes physiques dont 53% de femmes et 9 associations qui totalisaient, en 2010, 564 membres.** Parmi ses membres, on compte environ **300 bénévoles** actifs.

Picardie Nature a également développer au sein du pôle développement durable **un groupe de travail sur la prévention et la gestion des déchets** en Picardie. Ce groupe, composé de bénévoles et d'associations membres, travaille sur la promotion de la prévention et réduction des déchets sur la région, veille au respect de la réglementation et d'information et analyse les politiques de prévention/gestion des déchets en lien avec le réseau national "déchets" de France Nature Environnement.

<p><b>Animateur réseau déchets</b> : Yves Maquinghem <b>Contact</b> : 03 62 72 22 52 <b>Mobile</b> : 06 33 88 87 51 <b>Mail</b> : <a href="mailto:yves.maquinghen@picardie-nature.org">yves.maquinghen@picardie-nature.org</a></p>
--

*Date de la Déclaration* : 4 mars 1970



## CNIID (Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets)

<http://www.cniid.org/>

**Directeur** : Sébastien Lapeyre

**Siège Social** : 21 rue Alexandre Dumas

75011 Paris

**Contact** : tél. : 01 55 78 28 60 fax : 01 55 78 28 61

**Mail** : [info@cniid.org](mailto:info@cniid.org)

Le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid), créé en 1997, est une association à but non lucratif (dite "Loi 1901") agréée pour la protection de l'environnement.

Organisation non gouvernementale (ONG) spécialisée dans la problématique des déchets municipaux, elle mène campagne en faveur d'une gestion écologique de ces derniers notamment grâce à leur réduction à la source (en quantité et en toxicité) et à leur détournement de l'incinération et de la mise en décharge.

Grâce à ses adhérents et donateurs, le Cniid est indépendant des pouvoirs publics et des industriels, ce qui lui permet de jouer un rôle de contre-pouvoir indispensable dans le monde complexe et opaque de la gestion des déchets.



## GENERATIONS FUTURES

<http://www.mdrgf.org/>

Georges TOUTAIN - Président d'honneur

### Coordonnées siège administratif:

ADRESSE POSTALE (de correspondance): 25 rue d'Alsace,

75010 Paris -- ACCES VISITEURS (accueil) : 148 rue du Fbg

Saint Denis (3eme cour au fond à droite), 75010 Paris

**Siège Social**: 935 rue de la montagne 60650 Ons en bray

**Contact** : 01 45 79 07 59

**Contact local** : Nadine Lauverjat 06 87 56 27 54 [mdrgf2@wanadoo.fr](mailto:mdrgf2@wanadoo.fr)

François VEILLERETTE- Porte Parole Nadine LAUVERJAT - Chargée de mission

06 81 64 65 58

[mdrgf@wanadoo.fr](mailto:mdrgf@wanadoo.fr)

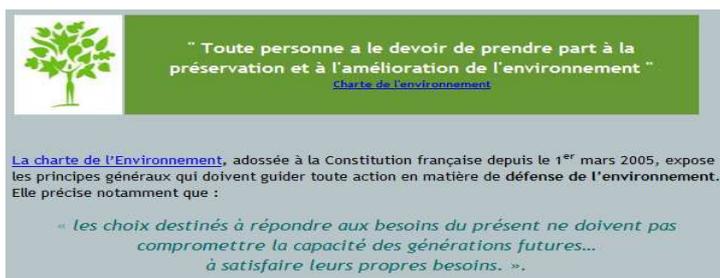
06 87 56 27 54 [mdrgf2@wanadoo.fr](mailto:mdrgf2@wanadoo.fr)

Campagne Semaine pour les

Alternatives aux Pesticides

[semainesanspesticide@free.fr](mailto:semainesanspesticide@free.fr)

[semaine-sans-pesticides.com](http://semaine-sans-pesticides.com)





**Les Amis  
de la Terre**

**AMIS DE LA TERRE**

Les Amis de la Terre France  
2B rue Jules Ferry - 93 100 Montreuil  
Tél : 01 48 51 32 22 - Fax : 01 48 51 95 12  
[france@amidelaterre.org](mailto:france@amidelaterre.org)

Contact Local : Perrine Dereux 06 50 96 84 72

La fédération des Amis de la Terre France est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir religieux ou politique. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste en France et à la formation du premier réseau écologiste mondial, Friends of the Earth International - présent dans 77 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

## 1° Les structures existantes



- **1 incinérateur**
- **5 centres de stockage de déchets ménager**
- **trois syndicats (le SMVO à l'Est, le SYMOVE au sud ouest, un syndicat interdépartemental, le SMITOB au nord ouest)-**
- **ainsi que des EPCI indépendants**

### Quelles capacités d'enfouissement restantes ?

➤ Liancourt Saint Pierre :	700 000	tonnes
➤ Saint Maximin :	800 000	tonnes
➤ Villeneuve-sous-Verberie :	1 000 000	tonnes
➤ Crépy eValois-	3 800 000	tonnes
➤ Bresles/bailleul :	500 000	tonnes

---

6 800 000 tonnes\* encore disponibles.

**Tonnage annuel enfoui = 405 000 t, Soit plus de 16 ans de capacités restantes.**

*(Rapports Annuels 2009 et PDEDMA en projet de 2010)*

**+ 1 incinérateur à Villers Saint Paul**

## **2° Les structures en projet**

A ces infos, il faut ajouter les projets suivants :

- Villers Saint Sépulcre : Incinérateur de 110.000 tonnes + 20.000 tonnes de compostage / an
- Hardivillers : CSDU K2 de 150.000t / an sur 21 ans.
- Peroy Les Gombries : Centre de tri K2 avec apport de 300,000 t/ an dont CSDU K2 de 150.000t/an
- Moulin Sous Touvent : CSDU K2 de 100.000t/an

sources : Les DDAE de chaque projet.

### Sommaire :

I/ Articles sur les problématiques locales

II/Articles sur la gestion des déchets en France et les alternatives

III/ Les acteurs de la gestion des déchets sur le territoire - contacts

I/

### Villers-Saint-Paul/ Alerte aux déchets prépare de nouvelles actions /Incinérateur



Victor Fortunato | 08.09.2001

LE PLAN de bataille est en marche. Pour l'association Alerte aux déchets, farouchement opposée à la construction du futur incinérateur qualifié de « géant » (le coût est estimé à 450 millions de francs, soit 68,60 millions d'euros, pour une usine qui pourra traiter jusqu'à 157 000 tonnes d'ordures ménagères produites par l'ensemble des 259 communes de l'est et du sud du département, soit 410 000 habitants) à Villers-Saint-Paul,

les prochains jours se veulent décisifs. Les membres de cette association seront sur tous les fronts. Réunions publiques, distribution de tracts dans les boîtes aux lettres et sur la voie publique, nouvelle campagne d'affichage, manifestation. Autant d'actions très ciblées qui visent à mobiliser le plus grand nombre au moment où se déroule l'enquête publique sur le sujet dans les communes de Creil, Villers-Saint-Paul, Nogent-sur-Oise et Verneuil-en-Halatte. « Nous allons faire un maximum de tapage explique Frédéric Schwindenhammer, le président de l'association Alerte aux déchets. Alors que le syndicat mixte de la vallée de l'Oise avait fait énormément de bruit jusqu'alors sur le projet de l'incinérateur, avec notamment le programme Verdi, on s'aperçoit aujourd'hui que l'enquête publique (qui est ouverte au public jusqu'au 6 octobre) n'a pas été annoncée à grand renfort de publicité. Beaucoup de gens ignorent tout de l'existence et du fonctionnement de cette enquête publique. Nous allons donc tout faire pour mobiliser les 2 700 personnes qui jusqu'à présent ont signé notre pétition et qui sont donc opposées à ce projet. » Dès lundi, une nouvelle campagne d'affichage au sein de l'agglomération sera donc lancée. Dans le même temps, les membres de cette association distribueront des tracts dans les boîtes aux lettres et sur la voie publique. « Nous avons déjà convenu de distribuer des tracts le jeudi 13 septembre, à partir de 17 heures, au niveau du rond-point à l'entrée de Villers-Saint-Paul ainsi que sur la zone commerciale de Saint-Maximin le jeudi 20 septembre, toujours à 17 heures. Par ailleurs, nous participerons activement aux prochaines réunions publiques portant sur la construction de cet incinérateur qui sont prévues le 13 septembre, à 20 h 30, à Veneuil-en-Halatte et le 28 septembre à Nogent-sur-Oise. Enfin, le samedi 29 septembre, une action dans les rues d'une des villes de l'agglomération est également à l'ordre du jour. » De nombreux rendez-vous en perspective avec pour objectif « de sensibiliser et d'inciter les gens à exprimer leurs remarques sur la construction de cet incinérateur, soit aux heures ou le commissaire-enquêteur se trouve à la mairie ou bien par courrier. »

Le Parisien



Oise Hebdo > Mercredi 9 Novembre 2011

PÉROY-LES-GOMBRIES / PAYS DE VALOIS Le projet controversé en attente des élections municipales

### Décharge du Bois du roi : des avis multiples, mais pour la plupart réservés

Depuis quelques mois, les avis officiels se multiplient quant à la procédure administrative relative la création d'un plan local d'urbanisme (PLU) dans la commune de Péroy-les-Gombries (canton de Nanteuil-le-Haudouin). Celui-ci devant permettre la création du centre de déchet dit du «Bois du Roi». Ce n'est plus un secret pour personne. Arnaud Foubert, le président de la communauté de communes du Pays de Valois l'indique noir sur blanc dans sa propre réponse : « ***C'est avant tout la reprise d'activité d'une ancienne carrière située au nord-est de la commune, accompagnée d'une activité de centre de traitement de valorisation des matériaux incluant un centre d'enfouissement technique, qui motive la procédure de PLU.*** » Le responsable intercommunal a émis, au nom de sa structure, un avis favorable. Ceci étant dit, ce n'est pas une surprise, puisque feu Jean-Claude Nau, maire de Péroy, décédé en septembre, était à la fois un ardent défenseur de l'implantation du centre sur sa commune et... vice-président de la CCPV. Cependant, Arnaud Foubert a assorti sa réponse d'un nombre conséquent de réserves. Il a notamment rappelé que le projet se trouve en lisière d'une zone Natura 2000, mettant ainsi en lumière quelques zones d'ombres au niveau de la compatibilité avec plusieurs objectifs de préservation de la biodiversité. Arnaud Foubert a également fait état de plusieurs remarques ou interrogations sur « ***la description du trafic routier*** » engendrée par l'activité, qui est apparue aux membres de la CCPV comme « ***insuffisante*** ». « ***Il est rappelé que le trafic routier sur la RD136 représente 5 048 véhicules par jour, dont 2% de poids lourds***, a précisé le président de la communauté de communes. ***Les nuisances liées toucheront essentiellement la commune d'Ormoy-Villers (canton de Crépy-en-Valois), puisque les accès au site seront aménagés sur cette commune. D'une manière générale, nous regrettons que les incidences et les mesures compensatoires aux projets n'aient pas été traitées à l'échelle intercommunale.*** »

### APPEL À UNE CONCERTATION «DE GRANDE AMPLEUR»

La CCPV n'est pas la seule à avoir fait part, officiellement, de son scepticisme, dans le cadre de l'enquête publique. Ainsi, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement s'est, elle aussi, montée dubitative. « ***L'opportunité du projet, au regard de l'objectif de réduction des quantités de déchets enfouis et de l'objectif de préservation de la biodiversité n'est pas clairement démontrée*** », a transmis le préfet de l'Oise Nicolas Desforges.

Les associations de préservations de l'environnement, comme le ROSO, n'ont pas été en reste. Encore que Didier Mallé, président de la structure a préféré mettre en cause l'attitude du commissaire enquêteur lors de sa visite. Celui-ci aurait rappelé, parfois sèchement, que le but de l'enquête publique était bien le non pas le cas particulier du futur centre d'enfouissement, selon le défenseur de l'environnement.

De leurs côtés, les associations Valois environnement et Crépy environnement notent scrupuleusement toutes ces informations qui, à leurs yeux, vont dans leur sens. Et d'en appeler à une « ***concertation publique, démocratique et intercommunale de grande ampleur*** », à l'instar de la mobilisation générée par le projet de centrale combiné-gaz à Verberie.

*Le bois du roi est une zone Natura 200 de 3 000 hectares de superficie, qui s'étend sur les trois cantons du Valois. Le projet de centre de déchets en lisière, entre Ormoy-Villers et Péroy-Les-Gombries, nourrit quelques craintes sur sa biodiversité. Source : [www.oise.fr](http://www.oise.fr) F. N.*

---



Le parisien, mercredi 26/10/2011 – C. FOURCIN

### Les anti-incinérateur remobilisés

« **La lutte, ça peut payer! Ça va payer!** » C'est un discours conquérant qu'Agnès Wawrin, la présidente d'Accide (Association citoyenne contre l'incinérateur et pour la défense de l'environnement) a tenu lundi soir dans la salle Charlie-Chaplin du village de Villers-Saint-Sépulcre. Une soixantaine de personnes participaient à cette réunion organisée moins de deux semaines après l'avis défavorable rendu par la commissaire-enquêtrice à l'issue de l'enquête publique organisée cet été sur le projet du Symove (Syndicat mixte Oise verte Environnement) d'implanter le deuxième incinérateur de l'Oise à Villers-Saint-Sépulcre. Une prise de position qui rebooste ceux qui, depuis trois ans, s'opposent à ce projet jugé « **aberrant, dangereux, inutile et coûteux** ». « **Cet avis défavorable, c'est une vraie bonne nouvelle et cela nous redonne un nouveau souffle pour continuer le combat** », se réjouit Agnès Wawrin, soulignant que « **ce type d'avis est rare** ». « **Beaucoup disaient c'est foutu, c'est décidé d'avance... La preuve que non!** »

Pas question d'en rester là pour les opposants. Lundi soir, l'appel à la remobilisation a été lancé. L'association voit dans la deuxième enquête publique, qui a débuté le 18 octobre et qui s'achèvera le 18 novembre, l'occasion de porter un nouveau coup au projet de construction de l'incinérateur d'ordures. « **Il faut que vous alliez de nouveau, nombreux, donner votre avis!** » harangue Agnès Wawrin qui explique que cette nouvelle enquête porte sur la modification du POS (plan d'occupation des sols) de Villers-Saint-Sépulcre. « **Le projet prévoit l'édification d'une cheminée de 49 m de hauteur. Or, le POS actuel limite à 15 m les constructions** », précise-t-elle.

Agnès Wawrin a été galvanisée par le premier avis défavorable sur le projet d'incinérateur : « **C'est une vraie bonne nouvelle et cela nous redonne un nouveau souffle pour continuer le combat.** »

L'objectif est clair pour Accide : obtenir un deuxième avis défavorable. « **Certes, ce ne sont que des avis consultatifs, mais il faut laisser le moins de champ d'action possible au préfet à qui appartient la décision finale. Il ne faut pas lui laisser les moyens de se cacher derrière un avis favorable.** » Lundi soir, la présidente n'a pas hésité à parler de « **complicité entre le préfet de l'Oise et le Symove. Les dates d'une enquête publique, c'est le préfet qui les choisit** », rappelle-t-elle, faisant allusion à la première enquête publique menée au cœur de l'été, période peu propice à la mobilisation. Les militants se sont donné rendez-vous le 5 novembre à 15 heures, à la mairie, pour participer « **en masse** » à la permanence du commissaire-enquêteur.

Agnès Wawrin les a également encouragés à venir nombreux à la soirée organisée le vendredi 25 novembre à 18 heures à la Galerie nationale de la tapisserie à Beauvais, par le collectif d'associations de l'Oise et de Picardie, créé cet été pour lutter contre le projet d'incinérateur. Dany Dietmann, spécialiste de la réduction des déchets, y participera. « **Il s'agit de montrer qu'il existe des alternatives à la construction d'un incinérateur. La clé de la lutte, elle est là** », martèle Agnès Wawrin.

## Les alternatives proposées par l'Accide

Créée en janvier de cette année, l'ACCIDE (association citoyenne contre l'implantation d'un incinérateur de déchets et pour la défense de l'environnement) a un discours tranché. «L'incinérateur est un choix très contestable au niveau sanitaire. Or, il existe d'autres solutions qui peuvent être mises en place de façon très simple» explique Agnès Wawrin, présidente de l'association à l'origine de sa création.

«Au lieu de faire disparaître nos déchets en les brûlant, il faut les réduire à la source. C'est la loi des 3 R : réduire, réutiliser, recycler» continue la présidente. Selon les membres d'Accide, il serait facile de réduire la quantité de déchets produite avec des gestes simples :

- **Réduire les emballages :** «Dans cinq ans sera mise en place la pesée embarquée : chaque personne payera en fonction du poids de ses poubelles. Forcément, les gens feront plus attention» démontre Agnès Wawrin.

- **Consommer plus intelligemment :** «Boire de l'eau du robinet au

lieu d'eau en bouteille représente dix kilos de déchets de moins par an pour un habitant. Refuser les prospectus dans les boîtes aux lettres, c'est moins 40 kilos !» argumente l'association.

- **Trier les déchets organiques :** «Un tiers de nos déchets sont fermentissibles et partent en décharge ou en incinérateur alors que ces déchets pourraient créer de l'énergie grâce à la méthanisation» expose l'Accide.

Avec ces quelques petits efforts quotidiens, il y aurait nettement moins de déchets à brûler. «Il y a déjà un incinérateur dans l'Oise, à Villers-Saint-Paul, qui ne tourne qu'à 80% de ses capacités. Si on enlevait la partie de déchets fermentissibles, si on améliorait le tri, cet incinérateur pourrait brûler les déchets de tout le département» prévoit Agnès Wawrin.

Cependant, la présidente est consciente du chemin qu'il reste à accomplir. «Il y a beaucoup de choses et de mentalités à changer et on est conscient que ça ne se fera pas

du jour au lendemain. Mais ce sont les élus qui ont le pouvoir de mettre cela en place ou pas» continue-t-elle. Selon l'Accide, les élus ont un rôle d'accompagnement, d'éducation et de prévention auprès de leurs administrés, pour que le système fonctionne.

Et l'association a plus d'un argument dans sa poche. «Il faut savoir que la construction d'un incinérateur génère autant de déchets qu'il ne va en traiter toute sa vie» confie Agnès Wawrin.

Enfin, selon les membres de l'Accide, un incinérateur ne serait pas la meilleure solution non plus au niveau de la création d'emplois. «Un incinérateur créé environ un emploi pour 10.000 habitants, soit 20 emplois dans la région. Alors que créer des ressourceries, des centres de tris, des ambassadeurs générerait environ 250 emplois», soit plus de dix fois plus. Une donnée qui, selon l'association, devrait également être prise en compte dans les décisions des élus quant à l'avenir de la région.

### Reflexion sur les Unités de valorisation Energétique et Bioénergétique

- 1) Le centre de valorisation énergétique doit se trouver à proximité d'une structure ayant un énorme besoin de chaleur !!
- 2) Cette chaleur doit être si possible utilisée toute l'année ou au moins 66% de sa totalité pour pouvoir bénéficier du tarif d'achat bonifié par EDF de l'électricité produite. L'électricité produite à partir de biogaz est rachetée entre 11 et 14 c€ / kWh (contre 6 à 7c€/ kWh avant juillet 2006). Prix de rachat de l'électricité = **9 à 7,5 c/KWh**, selon la puissance électrique + prime pour la méthanisation des effluents (**2 c/KWh**) + prime sur l'efficacité énergétique totale (**0 à 3 c/KWh**)
- 3) Les possibilités d'utiliser cette chaleur sont en priorité le réseau de chaleur, des industries ayant un gros besoin de chaleur ou des équipements tels qu'une piscine par exemple qui a besoin de chaleur toute l'année.
- 4) Il est nécessaire d'avoir ce réseau de chaleur à proximité compte tenu des coûts de pose de ce type de réseau
- 5) L'on doit mettre en place une collecte des bio-déchets pour la méthanisation car la méthanisation ne fonctionne que si la partie des déchets méthanisable est « propre » c'est à dire sans déchets ligneux, ni métaux, ni plastiques etc.. En effet, le digestat doit être en permanence malaxé et ces malaxeurs n'apprécient guère le contact avec les matériaux solides, de plus si le digesteur se remplit vite de matière solides, il faut le stopper, le vider et relancer le processus qui ne produit de biogaz efficacement qu'au bout de 3 semaines environ.
- 6) La méthanisation s'adresse aussi à de nombreuses industries, notamment l'agro-alimentaire, les abattoirs, les grandes surfaces etc.. tout ce qui produit des graisses animales ou végétales ou des

déchets fermentescibles (legumes, fruits, laitages et tous les aliments mis au rebus dans les grandes surfaces, déchets de restauration collectives (hôpitaux, cantines scolaires ou de maison de retraite etc...)).

Est-ce que ces débouchés ont été pris en compte ? cela pourrait être une source de revenus supplémentaires même si il s'agit de DIB.

- Tout ceci pour dire que si le tri des bio déchets est bien fait et organisé, je pense que l'on peut séparer la partie méthanisation de la partie incinération, ce qui diminuerait d'autant la chaleur à évacuer en la transposant sur un second site. La maintenance est très réduite pour une unité de méthanisation et il suffit d'adapter les circuits de collecte aux différents lieux de traitement !
- Le lieu le plus approprié pour ce réseau de chaleur est évidemment la ville de Beauvais et le projet n'est pas viable si il n'est pas là. Donc l'unité de valorisation énergétique doit être proche de Beauvais qui dispose en plus d'un équipement aquatique très important qui aura besoin de chaleur toute l'année et des zones industrielles pouvant accueillir d'autres entreprises intéressées. Reste à savoir si Beauvais possède un réseau de chaleur existant.
- Si Beauvais ne dispose pas d'un réseau de chaleur existant, il faut rajouter cette étude à l'économie du projet car sans valorisation, l'UVE n'a de valorisation que le nom.
- Il faut associer à l'implantation et la construction de ce site une réflexion sur un grand réseau de chaleur urbain sur Beauvais !

Cependant, je reste persuadé du fait que l'incinérateur est consommateur d'énergie pour pouvoir fonctionner comme il le faut si l'on part du principe que l'on veut optimiser le tri sélectif !

Si le tri sélectif est maximal, il ne reste plus rien à brûler et le PCI de ce qui reste est trop insuffisant, nécessitant donc un appoint soit au fioul ou gaz soit par l'apport de matériaux triés !  
Exemple ci-après de ce que l'on trouve sur le net !

Si l'on accepte ces chiffres, on se rend compte que rien ne reste à incinérer si le tri est effectué comme il le faut !

[Et pour arriver au tri maximum, il faut mettre en place la redevance incitative ou la taxation à la source !](#)

**Faut-il réellement investir 110 millions d'Euros dans une UVE ???**

**La méthanisation oui l'UVE je ne suis pas convaincu.**

**J L MIONNET - ADEBA**

---

Le Bonhomme Picard > Mercredi 26 Octobre 2011



**Breteuil Centre de déchets**

**«Nous invitons le préfet à nous rencontrer»**

**L'Association de défense de l'environnement réagit aux propos du préfet pour qui le dossier CSDU est clos.**

Au lendemain de l'assemblée de l'ADEBA (voir notre édition du 19 octobre), pour Nicolas Desforges, préfet de l'Oise, le dossier du centre de stockage de déchets ultimes d'Hardivillers **"est clos"**. C'est ce que rapporte notre confrère le Parisien dans son édition du 21 octobre dernier. **"J'ai autorisé cette exploitation en tenant compte du rapport établi par deux hydrogéologues sur les conséquences hydrogéologiques du projet indique le préfet, précisant que "interdire cette exploitation aurait été de l'abus de pouvoir"**.

**«Pour ADEBA le sujet n'est pas clos»**

Ces propos font réagir Florian Devarenne. Le nouveau président d'ADEBA (Association de défense de l'environnement de Breteuil et ses environs) n'est pas du tout du même avis que le représentant de l'Etat : **"Pour l'ADEBA le sujet n'est pas clos. Monsieur le préfet n'a pas voulu nous entendre, on ira jusqu'au bout de nos démarches. Le jugement sur le fond est en cours. On ne lâchera pas l'affaire"**, affirme Florian Devarenne. **"Il faut que le préfet réfléchisse à deux fois avant d'accepter des projets d'une telle envergure. Et s'intéresser au passif de l'exploitant, notamment dans la gestion du site de Moulin-sous-Touvent.**

**Il faut rappeler que M. Grégoire, l'ancien préfet, avait refusé un premier projet à cette personne et il était plus qu'hésitant pour celui-ci. S'il le désire, nous sommes prêts à le rencontrer pour partager notre point de vue**». En octobre 2009, la pétition contre le CSDU avait recueilli 2014 signatures.

Florian Devarenne, nouveau président d'ADEBA : **«On ne lâchera pas l'affaire»**.

**Nos internautes réagissent**

Sur Facebook Jonathan Klepac : **«Toujours une histoire de fric. La santé des gens ils s'en tapent le coquillard et vive les augmentations d'impôts. Bientôt la France sera un pays pauvre et sale. »** Jeanne Bréant : **«Je veux que le CSDU n'existe pas. Les gens qui habitent Breteuil dans la vallée Saint-Pierre risquent d'être em.....s avec ça et d'avoir des problèmes de santé. Adeba doit se battre contre l'implantation.»** Elise Bacquet : **«Malheureusement le fric passe avant l'environnement, bien sûr les grosses têtes préfèrent détruire la planète ainsi que la santé des gens ! Normal dans le monde d'aujourd'hui, c'est la routine... on verra dans quelques années quand des maladies se déclareront ..**

SYLVIE GODIN

---



## Ces dangereux déchets dont on fait les chemins

08 octobre 2011 | Par noemie rousseau - Mediapart.fr

« Maman regarde ! Un drôle d'os ! Dis, je peux le ramener à la maison ? » Depuis juin 2010, les balades du dimanche en campagne se sont transformées en vraies chasses au « trésor » pour les habitants de La Villetertre, un petit village de l'Oise. Les chemins sont parsemés de

fourchettes, piles, plastiques, ferrailles, et même de quelques déchets médicaux. Il y a un an, un agriculteur de la commune a eu la bonne idée de redonner un coup de jeune aux chemins coupant à travers champs de blé et de betteraves. 'homme, qui est aussi à la tête d'une entreprise de valorisation de déchets, peut avoir 40.000 tonnes d'un mélange de cendres et de ciment. 40.000 tonnes gratos. La bonne affaire éveille aussitôt les soupçons de plusieurs conseillers municipaux. Trop tard, l'épandage a commencé. Les élus ne peuvent que constater les dégâts : des chemins couverts d'un magma grisâtre et friable, granuleux, parsemé de déchets et autres matières non identifiées. Au fil des mois, les habitants découvrent le pot aux roses. Le « matériau » vient de chez SPL (filiale d'Eurovia-Vinci), une entreprise de valorisation de déchets pour le BTP implantée à Saint-Ouen-l'Aumône (Ile-de-France). Elle-même l'a récupéré auprès des usines d'incinération d'ordures ménagères de Saint-Ouen et Cergy-Pontoise, où sont « détruits » des déchets médicaux. Il s'agit de mâchefer, un résidu solide récupéré au fond du four après la combustion des déchets.

Au fond de son jardin, Jacques Léraillé, président de l'association locale de défense de l'environnement, Les Amis du Bochet, nous fait découvrir son butin, collecté sur les chemins :

L'incinération a cet inconvénient qu'elle fait disparaître les ordures sans pour autant tout éliminer. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme... et pour les déchets, il n'y a pas de miracle. On connaît les fumées (même si de plus en plus de fours sont équipés d'un système « anti-panache » qui les rend invisibles) : 6.000 m<sup>3</sup> sont rejetés par tonne brûlée, on connaît un peu moins les mâchefers.

Pourtant, 300 kg sont produits pour 1000 kg de déchets brûlés. Cela représente 3 millions de tonnes de mâchefers produits en France chaque année. L'activité est réglementée par un seul texte, une petite circulaire qui n'a même pas force de loi et commence par ailleurs à dater, celle du 9 mai 1994.

Les habitants de La Villetertre mis à part (et quelques autres communes victimes de « loupés »), qui a vu passer ces millions de tonnes ?



**Ferrailles issus des mâchefers ramassées sur les chemins de Lavilletertre.**

### Question de conformité

Trois millions de tonnes annuelles sont donc rendues invisibles chaque année, s'évanouissant dans la nature comme par enchantement, ou, plus précisément, elles sont étalées sur le sol et recouvertes de bitume. Car on a découvert un fabuleux débouché à ces ordures brûlées: la construction de route. Elles sont employées en sous-couche routière, remblais et talus, toujours recouvertes (normalement) de goudron ou d'une couche de 50 cm de terre. SPL affirme l'avoir précisé avant de se débarrasser de ses 40.000 tonnes.

L'agriculteur responsable de l'épandage dément. Le maire de La Villetertre soutient mordicus l'agriculteur de sa commune à qui, d'ailleurs, il a donné son « accord verbal » pour procéder à la réfection des chemins sans consulter son conseil. Contacté par Mediapart, l' élu se justifie : « J'ai visité des communes du parc national du Vexin, ils utilisent du mâchefer sans couverture et les élus n'ont

*jamais eu de problème. Visuellement, c'était le même produit.*» Effectivement, la commune voisine de Chavençon y a eu droit aussi. La même fournée. Sauf que là, le maire, Michel Tankéré, est plus que remonté : *«Ils ont fait ça pendant que j'avais le dos tourné, en un après-midi quand j'étais en vacances.»* A Chavençon, le maire pourrait envisager une procédure à l'encontre de l'agriculteur zélé. A La Villetertre, le maire, lui aussi agriculteur, ne veut pas en entendre parler. Jacques Léraillé, le défenseur de l'environnement, ne voit qu'une explication : *«Le maire s'obstine à le couvrir par solidarité entre agriculteurs.»*

Et l'intéressé de tempêter : *« Pourquoi porter plainte puisque le produit est conforme? »* Au moins pour faire prendre en charge l'enlèvement par SPL (estimé à 150.000 euros), avait suggéré la préfecture... SPL veut bien reprendre son mâchefer mais refuse de le ramasser. Il propose plutôt d'offrir du grattage de route (des fragments de bitume) pour, explique-t-il aux habitants, *«camoufler les débris métalliques ou autres visibles en surface»* . Un « camouflage » qui n'a rien de légal, le recouvrement n'étant pas une option esthétique. Au fil des négociations, la couche passe de 3 à 5 puis 12 cm. D'où sortent ces chiffres ?

Nul ne le sait. Quoiqu'il en soit, les habitants refusent ce cache-misère. Pourtant, le maire a raison, le produit est bel et bien *« conforme »*. Pressé par ses administrés qui s'inquiètent de la toxicité du mâchefer, il fait appel à un hydrogéologue agréé par le département. En novembre 2010, l'expert indépendant envoie son rapport, ajoutant dans le corps du message : *«Merci de me faire part de vos remarques et/ou corrections éventuelles.»* Le maire ne s'en est pas privé. Entre les deux versions, une phrase a fait son apparition : *«Il ne me paraît pas nécessaire de recouvrir»* le mâchefer.

L'affaire aurait pu s'arrêter là. Mais l'association locale de défense de l'environnement, Les Amis du Bochet, ne décolère pas, compile les documents, tente de mobiliser sur la toile, écrit à la préfecture, la Région, le ministère, et porte plainte en janvier 2011 pour *«dépôt de déchets sur des chemins communaux»*. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie fait ses propres prélèvements. Et là, ça coince. Une présence excessive de sulfates est repérée aux *«valeurs significativement différentes»* de celles fournies par SPL.

Habituellement en effet, on se fie aux analyses réalisées par les entreprises de valorisation et les incinérateurs avant de valoriser les mâchefers. La circulaire de 1994 les classe en trois catégories selon leur *«potentiel polluant»*, testé à la sortie du four. Il y a les mâchefers valorisables (V) qui peuvent partir sur les chantiers de voirie, les stockables (S) qui doivent être mis en décharge et une catégorie intermédiaire, les maturables (M). Mais, au final, presque tous les mâchefers sont valorisables et partent sous les routes. Comment ? Grâce à un procédé hautement technique appelé la «maturation» : chaque mois, on fait un tas qu'on laisse s'aérer à l'air libre (un terrain étanche, le fonds de commerce de SPL). Puis, la magie de la nature opère la *«carbonatation naturelle des mâchefers»* qui *«conduit à limiter leur potentiel polluant»*, dicit la circulaire. *«De temps en temps on remue»*, précise Olivier David en charge du dossier au ministère de l'environnement. Si la magie n'a pas opéré, direction la décharge de classe 2, avec les déchets non inertes, type ordures ménagères. Car si le mâchefer n'est pas suffisamment inerte pour être stocké en décharge avec les gravats et autres déchets du BTP (décharge classe 3), il l'est suffisamment pour être mis sous les routes.

De toute façon, peu de mâchefers sont recalés. Par exemple, l'incinérateur français Tiru, contacté par Mediapart, dit valoriser 430.000 tonnes de mâchefers sur les 450.000 produites chaque année. Mis à part quelques intrépides défenseurs de l'environnement, personne ne voyait donc rien à redire à cette circulaire de 1994. Et puis, dans cette valorisation, tout le monde y trouve son compte.

---

ATTICHY TRACY-LE-MONT

## Ces fleurs protégées enverraient le projet de décharge à la poubelle

Elles s'appellent «la bugrane naine» et «le polygale chevelu». Ces deux fleurs pourraient devenir le pire cauchemar de l'entreprise Gurdebeke. Classées parmi les plantes inscrites au patrimoine picard, et donc protégées, elles viennent d'être découvertes là même où un projet de décharge fait l'objet de multiples procédures. Alors que pour la seconde fois le tribunal administratif doit se prononcer sur la validation ou non du refus du préfet de donner son accord pour cette décharge, les membres du collectif **«contre le projet de décharge de Moulin-sous-Touvent»** sortent de nouvelles cartes. Et les fleurs protégées ne sont pas leur seul argument. Le feuilleton pourrait alors compter de nouveaux épisodes.

Faisons un bref rappel historique. Après trente années d'exploitation, par l'entreprise Gurdebeke, d'un centre d'enfouissement technique à côté des communes de Carlepont et de Tracyle-Val, les riverains ont gardé en mémoire les nuisances liées aux odeurs et aux passages des camions. Alors, quand en 2005 une enquête publique a été lancée dans le cadre du projet d'une nouvelle décharge, la levée de boucliers ne s'est pas fait attendre. Un collectif s'est mis en place, composé d'habitants de Tracy-le-Val, Tracy-le-Mont et Carlepont. En 2006, le préfet de l'Oise, Philippe Grégoire, a refusé de donner l'autorisation d'ouvrir la décharge au motif qu'elle serait sur un terrain où, durant la guerre 14/18, des zouaves seraient tombés et auraient été enfouis. Une butte porte d'ailleurs leur nom. L'entreprise Gurdebecke attaquera cette décision en justice. Le tribunal administratif lui donnera raison. Le ministère de l'écologie ira en appel. En vain, la décision du tribunal administratif sera confirmée.

### DÉLIBÉRÉ LE 4 OCTOBRE

Le préfet devra prendre un nouvel arrêté. Il le fera en 2009, refusant à nouveau l'autorisation d'ouvrir la décharge estimant que l'étude d'impact n'est pas suffisante aux vues de la directive Oiseaux. **L'entreprise Gurdebeke saisira encore le tribunal administratif. Nous voilà au coeur de l'actualité car le délibéré est attendu pour le 4 octobre prochain.**

**«Nous étions un peu pessimistes. Le préfet a changé, les anciens combattants, qui étaient avec nous au début à cause de la butte aux zouaves, se sont mis un peu en retrait»**, confie Bruno Guillemain, coordinateur du collectif et premier adjoint du maire de Tracy-le-Mont.

### L'ÉTUDE RÉVÈLE UN GROS RISQUE

Pessimiste n'a rien à voir avec résigné. Les militants du collectif le prouvent aujourd'hui en mettant en avant la découverte des fleurs et aussi le résultat d'une étude inquiétante. **«Pour les fleurs, nous avons fait venir un spécialiste du conservatoire des espaces naturels de Picardie. Nous connaissions par un botaniste l'existence de la «Burgane Naine». Le technicien a trouvé le «Polygale Chevelu». Maintenant, nous avons aussi dans les mains depuis un mois les résultats d'une étude effectuée par une société d'hydrogéologies sur les bassins d'alimentation et de captage. Ils mettent en évidence un gros risque de pollution. Il viendrait d'abord de l'écoulement des eaux depuis la vallée sèche jusqu'au ru situé plus bas. Ensuite, la fragilité des sols au niveau de l'infiltration se trouve pile sur l'endroit où serait la décharge»**, détaille Bruno Guillemain qui ne souhaite voir de décharge **«ni ici, ni ailleurs.»** Si le tribunal administratif donne raison une fois de plus à l'entreprise Gurdebeke et que de nouveau valide sa demande d'autorisation **«nous attaquerons alors la décision du préfet»**, lâche le coordinateur du collectif.

Les déchets à Villers... Quand nous demandons à Bruno Guillemain quelles sont les alternatives pour éliminer les déchets, il n'hésite pas une seconde. **«Leur réduction est le premier pas à faire. La communauté de communes**

**du canton d'Attichy met des composteurs à disposition des habitants. Les moyens de favoriser le tri sélectif ne manquent pas. La décharge telle que prévue recevrait 100 000 tonnes de déchets par an. Or, au niveau du canton d'Attichy, nous en produisons 15 000 tonnes et celui de Ribecourt, qui dirigerait aussi ses ordures sur cette décharge, 25 000 tonnes. Cela veut dire que 60 000 tonnes viendraient d'ailleurs»,** constate Bruno Guillemain. Pour lui la solution la plus logique (car dans l'idéal elle ne correspond pas vraiment à ses aspirations écologiques) serait l'incinérateur de Villers-Saint-Paul. Il précise : **«Il ne fonctionne pas au mieux de ces capacités ce qui fait qu'il vieillit prématurément. Le coût du ticket d'entrée au SMVO (syndicat mixte de la vallée de l'Oise) a été un frein pour des communes. Mais aujourd'hui, sa suppression est envisagée et cela nous ouvrirait d'autres perspectives. Notre collectif pousse la communauté de communes du canton d'Attichy à adhérer au SMVO. Nous resterions liés pour deux ans à l'entreprise Gurdebecke, et ensuite elle pourrait rester notre collecteur, mais plus notre enfouisseur.»**

Frederika GUILLAUME

## Les Ateliers de la Bergerette

### Les Catadores Brésiliens aux Ateliers de la Bergerette !

S'annonçant riche en échanges, cette semaine - comme la précédente - sera rythmée par les événements des 2ndes rencontres Franco-Brésiliennes Déchets & Citoyenneté\*.



C'est dans le cadre de la 1ère partie de cet événement que l'équipe de la Ressourcerie "Les Ateliers de la Bergerette" accueillait Madalena, Gilberto et Alexandro - représentants du mouvement national brésilien des Catadores (ramasseurs de matériaux recyclables).

Ce séjour à la Ressourcerie a été - pour ces trois directeurs de coopératives de catadores - l'occasion de rencontrer les enfants d'écoles et collèges de Beauvais et ainsi de partager leur expérience et échanger autour de la prévention des déchets. Une soirée-débat s'est tenue jeudi dernier à Beauvais. Accueillis en musique par la compagnie Maracajou, les spectateurs ont découvert les Catadores et les Ressourceries lors d'une table ronde sur la prévention et la réduction des déchets.

S'en est suivi la projection du court métrage sur le mouvement des catadores : "Essa gente via longe" (ils vont loin) et un débat avec la salle. Les rencontres se poursuivent à Paris et Saint Denis toute la semaine notamment avec un grand débat public le 26 mai à 18h30 à la mairie du XIVe.

\* Événements organisé par l'association France Libertés, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, Débrouille Compagnie et Les Ateliers de la Bergerette et le Conseil Général de l'Oise. Pour plus d'informations sur les rencontres : [www.dechets-citoyennete.org](http://www.dechets-citoyennete.org)

Par Gaëlle Mercier le lundi 23 mai 2011, 17:39

Retrouver



sur :

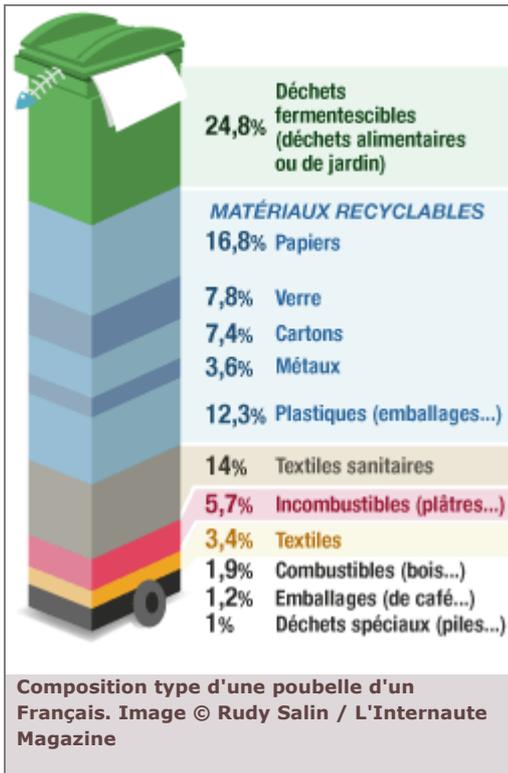
- <http://www.dechets-citoyennete.org/?p=848>
- [www.les-horaires.fr](http://www.les-horaires.fr) › [60](#) › [Beauvais](#)
- [http://www.dailymotion.com/video/xhj5ms\\_les-ateliers-de-la-bergerette-la-valorisation-des-dechets\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xhj5ms_les-ateliers-de-la-bergerette-la-valorisation-des-dechets_news)
- [http://www.les-renseignements-generaux.org/var/fichiers//Silence\\_Alternative\\_Bergerette.pdf](http://www.les-renseignements-generaux.org/var/fichiers//Silence_Alternative_Bergerette.pdf)



PICARDIE NATURE

Tous les articles et interventions de **Picardie Nature** sur le site Internet [www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org) rubrique "Protection de l'environnement" et Déchets - Industrie !

## Au secours, la poubelle déborde !



### Toujours plus de déchets

N'en jetez plus ! En France, **la quantité de déchets a doublé entre 1980 et 2002**, passant de 180 à 360 kg par personne et par an. En cause, le développement de la consommation, l'augmentation des familles à taille réduite (donc des emballages individuels), et le packaging des produits. Par exemple, le café en dosettes utilise 10 fois plus d'emballage qu'un paquet de 250 g.

Malgré l'effort des collectivités, **seuls 12 % des déchets sont aujourd'hui recyclés**. 51 % sont mis en décharge sans aucune valorisation, et 26 % sont incinérés avec récupération d'énergie. "En Belgique, dans la région wallonne, on est proche de 70 % des déchets recyclés" remarque Hélène Bourges, du Centre National d'information indépendante sur les déchets. Et on ne parle même pas du compostage, qui concerne actuellement à peine 9% des déchets.

### Une poubelle de tri sélectif sur trois est renvoyée vers un incinérateur

Bref, on l'a compris, la majorité de nos déchets prend la route de l'incinérateur. A cela plusieurs raisons. D'abord, **c'est à chaque commune de décider ou non du tri sélectif et de la couleur des poubelles** (jaune, rouge, bleu, sacs transparents...). Pas facile pour les usagers de s'y retrouver. Du coup, une poubelle de tri sélectif sur trois est renvoyée vers un incinérateur. D'autre part, le système fiscal n'est guère incitatif : la taxe d'ordures ménagères est la même quel que soit le volume des déchets du foyer (voir [combien ça coûte](#)).

**"Certaines poubelles triées atterrissent parmi les déchets ordinaires pour "nourrir" l'incinérateur"**

Pour les associations écologistes, la faible part du recyclage en France tient d'une volonté politique. Elles accusent **les incinérateurs surdimensionnés**, qui réclament un minimum de déchets pour fonctionner. Du coup, certaines poubelles triées atterrissent parmi les déchets ordinaires pour "nourrir" l'incinérateur. Un reproche injustifié, se défendent les industriels. "De toutes façons, on doit utiliser du pétrole en complément pour bien faire brûler les ordures" explique Anne de Lander, responsable de la communication à Eco-emballage. "Alors autant utiliser un pot de yaourt à la place, de toutes façons trop difficile à recycler".

D'ailleurs, seuls 134 incinérateurs sont encore aujourd'hui en fonctionnement, contre 300 il y a dix ans. Et **10 départements français se trouvent encore en situation de saturation pour le traitement de leurs déchets**. Reste que la France devra, encore une fois, faire des efforts sous la contrainte européenne : une directive a fixé un objectif de 55 % des emballages recyclés d'ici à 2008.

Sources: <http://www.journaldesfemmes.com/shopping/pratique/guide-recyclage/volume-dechets.shtml>

## Ils ont réduit de 80 % leurs déchets

Une trentaine de familles ont testé pendant trois mois de nouveaux gestes pour réduire les déchets ménagers. Premiers résultats spectaculaires.

### PLATEAU PICARD

**T**ROIS MOIS pour changer ses habitudes et réduire les déchets ménagers : l'objectif de la communauté de communes du Plateau picard était ambitieux au coup d'envoi, en avril, d'un test réalisé par une trentaine de foyers. Un trimestre plus tard, les résultats sont stupéfiants : le groupe a globalement réduit de 75 % sa production de déchets. La famille Buno, à Lieuvillers, a même atteint 80 % !

« Nous avons généré 15 kg de déchets la première semaine, nous n'en étions plus qu'à 3 kg à la fin, se réjouit Nicole Buno. Et sans contraintes. » Même si la famille composée de quatre enfants était déjà très orientée bio, tous admettent avoir appris. « Avant, on ne se posait pas la question de savoir ce que devenait notre poubelle, avoue Nicole. La visite d'un centre d'enfouissement a été un électrochoc. »

#### « Réaliser un journal qui reprendrait nos astuces »

Chaque foyer témoin devait se focaliser sur quelques bonnes résolutions. « On utilisait déjà le composteur pour l'herbe : désormais, on y ajoute épluchures et coquilles d'œufs, explique Nicole. On a aussi installé des toilettes sèches dans le jardin. Et encore, avec une demi-douzaine de voisins, nous avons créé un groupement pour acheter de la



**LIEUVILLERS, LE 22 AVRIL.** Après trois mois de pesage de la poubelle et l'application de principes simples, la famille Buno a fait passer ses déchets ménagers de 15 kg à 3 kg par semaine ! (L.P./O.A.)

farine par 25 kg en sacs en papier, ce qui limite les emballages. Pour la litière des chats, on a trouvé de la sciure gratuite dans une usine de palettes pour une cinquantaine de

foyers. J'ai même donné un cours pour faire des pâtes fraîches soi-même et des yaourts. Et, quand je cueille 50 kg de cerises, j'en garde 20 kg et j'en distribue 30 kg pour ne

pas les laisser pourrir. Un voisin me proposera des framboises ou des groseilles... » A la clôture de l'opération, les familles ont échangé leurs impressions. « J'aimerais réaliser un journal qui reprendrait nos astuces, glisse Nicole. Je vais faire des conférences dans les écoles. J'explique qu'en achetant judicieusement et en cuisinant soi-même, on économise et on mange sainement. »

A présent, les familles testées vont se muer en ambassadeurs. « Il faudra convaincre les autres sans les braquer, résume Nicole. Un gros travail. Mais on ne peut pas rester insensible à l'avenir de la planète... »

FRÉDÉRIC NOURY

### 31 familles volontaires

**U**NE vingtaine de familles étaient nécessaires pour donner de la valeur à l'opération : finalement, elles ont été trente et une à s'inscrire. Les foyers témoins ont signé une charte de participation en choisissant plusieurs gestes parmi une dizaine (préférer l'eau du robinet, opter pour des piles rechargeables, etc.). Un peson (instrument de pesage) leur a été remis pour mesurer les ordures ménagères produites chaque semaine. Après un mois de fonctionnement « habituel », les foyers témoins ont changé leur façon de procéder pendant deux mois.

Pour la communauté de communes du Plateau picard, limiter les frais est urgent. L'an dernier, 19 000 t de déchets (dont 8 300 t d'ordures ménagères collectées dans les 52 communes abritant 28 471 habitants) ont généré une charge de 2 millions d'euros : 75 % sont payés par les habitants par le biais d'une taxe, 25 % par la CCPP.

## Dany Dietmann - Les solutions alternatives à l'incinération

Un incinérateur disperse les polluants, puis la nature s'occupe de les concentrer dans la chaîne alimentaire. Au bout, le cancer veille...

Les solutions alternatives à l'incinération existent, Dany Dietmann est venu nous présenter les siennes. Elles apportent un véritable bol d'air à la biosphère car, dans son département du Haut Rhin où il est maire et vice président de sa communauté de commune, faute de "déchets", ils n'arrivent plus à remplir les incinérateurs, et les décharges se vident...

### >> Dany Dietmann - Incinération, les solutions alternatives

En France la moyenne des poubelles est de 360kg par habitant et par an. Avec 24% de recyclage sur ce poids, nous sommes parmi les derniers d'Europe, les bonnes pratiques étant de l'ordre de 60%. Comme Dany Dietmann, qui a réussi en 10 ans à obtenir 76% de taux de recyclage sur les poubelles de la [Communauté de communes de la Porte d'Alsace](#) (CCPA), l'objectif à se fixer dès maintenant est de sortir 75% de produits résiduels du bac. En effet une fois le choix de valorisation effectués, ses déchets deviennent des produits qui peuvent rapporter beaucoup.



### Les solutions alternatives

A elle seule, la France a plus d'incinérateur que tout le reste de l'Europe. La première des étapes est donc de ne pas choisir la construction d'un nouvel incinérateur, sinon nous serons obligés de le remplir et donc nous ne trierons pas.

La seconde étape est de passer d'une taxe sur les ordures ménagères ("Tu tries ou tu tries pas, tu payes") gérée par les services de l'état à une redevance sur les ordures ménagères à gestion communale avec une facturation incitative ("Plus tu tries moins tu payes"). L'eau est bien facturée au mètre cube, l'électricité au kilowatt/heure, le téléphone à la minute, pourquoi les ordures "intriabiles" ne seraient elles pas facturées au poids? Bénéfice net 8% pour le contribuable, auquel il faut ajouter "la valeur ajoutée au geste du tri". Tous les produits résiduels triés sont revendus, ce qui permet de réduire encore la facture. A titre d'exemple l'aluminium est vendu 900€ la tonne, le carton trouve preneur à 108€, le fer oscille entre 130 et 300€. Autre facette, la mise en place à l'échelle nationale de ce concept de tri permettrait la création de 350000 emplois, soit 3500 par département, presque 100 emplois nouveaux par canton.

Mais pour que cette valorisation soit possible il faut avant tout extraire des poubelles tout ce qui est décomposable. Il faut isoler la part des produits fermentescibles, soit 30% du volume de la poubelle, en favorisant le compostage individuel ou regroupé. La distribution de composteurs ou de plans pour les construire, le lombricompostage, l'installation de plateformes de compostage avec un maître composteur est

une solution facile à adapter à chaque situation. Les apports de substance peuvent être volontaires ou le ramassage organisé. Une fois le compost préparé, il peut être à nouveau redistribué ou vendu. Pour l'habitat collectif, une collecte sélective en milieu urbain peut être envisagée en porte à porte. La ville de Fribourg et ses 450000 habitants collectent ainsi 26000 tonnes de fermentescibles par an. Chaque tonne produit 150kg de gaz, 310kg de compost et 500kg d'eau, ce qui permet à la ville de disposer de 17000M3 de méthane quotidiennement.

La collecte des produits non "triables", les produits résiduels ultimes, s'effectue dans des poubelles équipées d'une puce pour permettre la pesée de chaque bac. C'est la pesée embarquée. Celle-ci est facturée 76 centimes, chaque propriétaire gère alors le taux de remplissage de son bac avant de le présenter au système de ramassage. Chaque poubelle est donc pesée à la montée et à la descente pour déterminer le poids à facturer, l'information étant transmise directement au service facturation de la commune. Pour l'habitat collectif, la mise en place de parcs à poubelles avec un peu d'organisation permet de procéder de même. Autre avantage, l'arrêt du véhicule de ramassage est moins fréquent, chaque foyer sortant sa poubelle en moyenne qu'une fois sur 3. Encore une économie et un gain de confort pour les usagers.

Une autre piste est la mise en place de plateforme de déballage à la sortie des caisses des commerces qui permet de gérer les tous les emballages excédentaires.

Toutes ces solutions sont déjà en place dans plus de 200 communes en France, ce qui à permis à certaines de passer de 380kg de produits résiduels ultimes à 87kg en seulement 10 ans. La taxe de 93€ s'est transformée en redevance de 56€ par an et par habitant, soit une économie de 175€ par an pour un foyer de 5 personnes. Elles seront amenées à se développer encore davantage dans les prochaines mois, les scandaleux contrats d'approvisionnement des incinérateurs étant maintenant interdits depuis le Grenelle de l'environnement. De plus les futures lois sur les (tout aussi scandaleux) machefers devrait encore faire avancer le processus. En résumé, ce n'est pas un incinérateur dont nous avons besoin pour maîtriser le flux de nos "déchets" mais d'une implication de la population, des bailleurs et des élus pour la mise en place de véritables solutions. C'est un enjeu humain et non technique que nous propose Dany Dietmann, car la pollution et la destruction n'est plus d'actualité. Il faut maintenant s'installer dans une économie plus locale, plus légère et remplacer le toujours plus par le toujours mieux.

### III/ Contacts :

Préfet de l'Oise	M. Nicolas Desforges		Préfecture de l'Oise - 1 place de la préfecture, Beauvais
ADEME - Directeur	M. Christian Fabry	<a href="mailto:ademe.picardie@ademe.fr">ademe.picardie@ademe.fr</a>	Tél. : 03 22 45 18 90 Fax : 03 22 45 19 47
ADEME Chargés de mission	Mme Rouat et M. Lefranc	<a href="mailto:moise.lefranc@ademe.fr">moise.lefranc@ademe.fr</a> <a href="mailto:sophie.rouat@ademe.fr">sophie.rouat@ademe.fr</a>	Tél. : 03 22 45 55 44 Tél. : 03 22 45 55 43
Conseil Régional - Pdt	M. Claude Gewerc	<a href="mailto:cgewerc@cr-picardie.fr">cgewerc@cr-picardie.fr</a>	03 22 97 37 37
CR - Vice-pdt - environnement	M. François Veillerette	<a href="mailto:fveillerette@cr-picardie.fr">fveillerette@cr-picardie.fr</a>	
Conseil Général - Pdt	M. Yves Rome	<a href="mailto:yves.rome@cg60.fr">yves.rome@cg60.fr</a>	03 44 06 60 60
CG - V-pdt - environnement	M. Joseph Sanguinette	<a href="mailto:joseph.sanguinette@cg60.fr">joseph.sanguinette@cg60.fr</a>	
Communautés de communes Aire Cantilienne	M. Eric Woerth		03 44 62 46 60
Communauté de communes du canton d'Attichy	M. Lucien Degauchy	<a href="mailto:contact@comcca.com">contact@comcca.com</a>	03 44 42 72 25
Communauté de communes de la Basse Automne	M. Patrick Floury		03 44 38 00 73
Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Mme Caroline Cayeux		03 44 15 68 00
Communauté de communes de la Brèche et de la Noye	M. Alain Vasselle	<a href="mailto:cc.vbn@wanadoo.fr">cc.vbn@wanadoo.fr</a>	03 44 80 84 01
Communauté de communes du Clermontois	M. Alex Seghers	<a href="mailto:accueil@pays-clermontois.fr">accueil@pays-clermontois.fr</a>	03.44.50.85.00.
Communauté d'agglomération de la région de Compiègne	M. Philippe Marini		03 44 40 76 00.
Communauté d'Agglomération Creilloise	M. Christian Grimbert	<a href="mailto:contact@cc-agglocreilloise.fr">contact@cc-agglocreilloise.fr</a>	03 44 64 74 74
Communauté de communes de Crèvecœur-le-Grand Pays Picard	M. Erick Mullot		03 44 13 07 30.
Communauté de communes des Deux Vallées	M. Patrice Carvalho		03 44 96 31 00
Communauté de communes du Pays Noyonnais	M. Patrick Deguise	<a href="mailto:courrier@paysnoyonnais.fr">courrier@paysnoyonnais.fr</a>	03 44 09 60 40
Communauté de communes du Liancourtois Vallée dorée	M. Olivier Ferreira		03 44 73 89 10.
Communauté de communes du Pays de Bray	Mme Nadège Lefevre	<a href="mailto:communaute-de-communes.pays-de-bray@wanadoo.fr">communaute-de-communes.pays-de-bray@wanadoo.fr</a>	03 44 81 35 20
Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte	M. Michel Delmas		03 44 70 04 01
Communauté de communes Pays de Senlis	M. Jean-Christophe Canter	<a href="mailto:pays-de-senlis@wanadoo.fr">pays-de-senlis@wanadoo.fr</a>	03 44 53 42 41.
Communauté de communes du Pays des Sources	M. René Mahet		03 44 43 09 57.
Communauté de communes du Vexin Thelle	M. Jean-François Mancel		03 44 26 99 50
Communauté de communes du Pays de Valois	M. Arnaud Foubert		03 44 88 05 09
Communauté de communes de la Picardie Verte	M. Hubert Trancart		03 44 04 53 90
Communauté de communes de la Plaine d'Estrées	M. Marcel Fouet	<a href="mailto:contactccpe@orange.fr">contactccpe@orange.fr</a>	03 44 41 31 43
Communauté de communes du Plateau Picard	M. Frans Desmedt		03 44 78 70 02.
Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis	M. Yves Rome	<a href="mailto:contact@cc-rb.com">contact@cc-rb.com</a>	03 44 07 97 79
Communauté de communes des Sablons	M. Alain Letellier		03 44 22 01 60.
Communauté de communes Vexin Thelle	M. Gérard Lemaître		03 44 49 15 15
Communauté de communes Pierre - Sud - Oise	M. Serge Macudzinski		03 44 53 76 79.
Communauté de communes La Ruraloise	M. Jacques Pinsson		03 44 55 00 38.
SYMOVE	M. Hervé Lelièvre		
SYMOVE - chargée de mission	Mme Elodie Cleaz	<a href="mailto:elodie.cleaz@symove.fr">elodie.cleaz@symove.fr</a>	
SMVO - Chargé de mission	Mme Marlène Cunat	<a href="mailto:marlene.cunat@smvo.fr">marlene.cunat@smvo.fr</a>	
SMVO - Chargé de mission	Mathilde Roy	<a href="mailto:mathilde.roy@smvo.fr">mathilde.roy@smvo.fr</a>	